

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 janvier 2014

## EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 79

présenté par  
Mme Le Dain et M. Le Déaut

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de la population aux champs électromagnétiques soit le plus faible possible »

les mots :

« soit optimisé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion « le plus faible possible » du texte pose un problème de définition et de précision puisqu'elle ne réfère pas à une norme identifiée et stable.

Il convient donc de préciser les socles de références, en l'occurrence le service rendu à la population d'une part, et la maîtrise de l'exposition du public.